

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013

A une séance ordinaire tenue le 19 août 2013 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Madame la conseillère	Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux Gilles Léonard

formant quorum;

SONT ABSENTS :

Madame la conseillère	Lucie Régimbald Bélanger
Monsieur le conseiller	Claude Rodrigue

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 443-08-2013
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé à savoir :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Approbation des procès-verbaux des assemblées des 15, et 22 juillet 2013**
- 4- **Règlements**
 - 4.1 Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 pour permettre les garderies dans la zone P 219 (222-Q-05-2013)
 - 4.2- Adoption amendement au règlement de zonage 222-2008 pour interdire les gazons, pelouse ou herbe synthétique (222-R-05-2013)
 - 4.3- Avis de motion Amendement au règlement d'administration des

règlements d'urbanisme (258-C-08-2013)

- 4.4- Adoption projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (258-C-08-2013)
- 4.5- Avis de motion Amendement au règlement de zonage (222-S-08-2013)
- 4.6- Adoption projet d'amendement au règlement de zonage (222-S-08-2013)
- 4.7- Avis de motion Amendement au règlement de PIIA (225-B-08-2013)
- 4.8- Adoption projet d'amendement au règlement de PIIA (225-B-08-2013)
- 4.9- Avis de motion : règlement 389-2013 décrétant divers travaux d'aqueduc et remplaçant le règlement 387-2013
- 4.10- Avis de motion règlement 390-2013 décrétant la construction d'une station de pompage au Mont-Habitant pour alimenter le réservoir
- 4.11- Avis de motion : Amendement au règlement SQ-03E-2013 de stationnement et de circulation pour limiter la durée de stationnement sur des cases de stationnement arrière Caisse Populaire et sur une partie de la rue Goyer

5- Soumissions

- 5.1- Résultat des soumissions construction d'un trottoir rue Guindon entre chemin Lac Millette et Principale

6- Administration et Finances

- 6.1- Mandat bureau de notaire pour une servitude du cours d'eau Cyr-Michaudville
- 6.2- Autorisation pour le paiement suite à un jugement du Tribunal Administratif du Québec et l'approbation du règlement 386-2013
- 6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

8- Travaux publics et génie

- 8.1- Remise de retenue fourniture de fleurs et arbustes saison 2013 (2 443.18 \$)
- 8.2- Paiement de facture : honoraires professionnels plan préliminaire du stationnement de la Vallée et relevés de terrain

9- Environnement -

10- Urbanisme (10.1 à 10.11 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 5 août 2013)

- 10.1- 120, rue Principale : « Orange Pamplémousse » Ajout de fenêtres, plans 2013-140
- 10.2- 50, avenue de la Gare : « Chantal et Tony Bistro à Vino » Rénovation, plans 2013-141

- 10.3- 10, avenue Lafleur Sud : « Griffon » Agrandissement, plans 2013-142
 - 10.4- 90, avenue de la Gare : « Resto Bar Grill chez Philippe» Enseigne sur poteau, plans 2013-143
 - 10.5- 86 A, avenue de la Gare : « Amir » Enseigne communautaire, plans 2013-144
 - 10.6- 108, rue Principale : « Apt 5 » Enseigne sur poteaux, plans 2013-145
 - 10.7- 105, avenue Guindon, local F1 : « Puma » Enseignes à plat, plans 2013-146
 - 10.8- 191, chemin du Lac-Millette, local 107 : « Ardène » Enseignes communautaires et à plat, plans 2013-147
 - 10.9- 86 A, avenue de la Gare : « Café Dépôt » Enseigne à plat, plans 2013-148
 - 10.10- Lotissement chemin des Basques : « 9214-2470 Québec inc. » Lots 5 336 663 à 5 336 666, plans 2013-149
 - 10.11- Lotissement chemin Legault : Lots 5 345 355 et 5 345 356, plans 2013-150
 - 10.12- Dérogation mineure 215, chemin de la Poutrelle : Plans 2013-130
Période de question sur la dérogation mineure seulement
 - 10.13- Nomination nouveau membre CCU
 - 10.14- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 juillet 2013
- 11- Vie Communautaire**
- 11.1- Remplacement du couvre plancher salle de jeux au sous-sol Chalet Pauline-Vanier.
 - 11.2- Amendement à la résolution 367-06-2013 pour l'acquisition d'un rouleau pour le tennis pour indiquer que les fonds proviennent du fonds de roulement
- 12- Ressources Humaines**
- 12.1- Engagement d'un employé temporaire auprès du président d'élection pour la période électorale (du 19 août au 8 novembre)
 - 12.2- Engagement de deux pompiers à temps partiel
- 13- Correspondance**
- 13.1- Demande de commandite par le Festival du Film Indépendant de Saint-Sauveur
 - 13.2- Fondation école A.N. Morin et Fondation pour la réussite des élèves de la CSL demande de commandite
 - 13.3- Cyclo-Tour du parc 2013 le 14 septembre : autorisation pour circuler dans des rues de la Ville
 - 13.4- Tournoi de golf au profit de la Maison des Jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont : Comme par les années passées, la Ville se procure quatre (4) billets à titre de soutien à cet organisme

14- Points nouveaux

- 14.1- Mandat bureau de notaire : Acquisition par la Ville de la rue d'Habitat
- 14.2- Mandat bureau de notaire servitude réseau d'aqueduc entre Carmen et Du Vallon
- 14.3- Réception finale des travaux prolongement aqueduc et égout sanitaire route 364
- 14.4- Autorisation pour la signature de l'acte d'acquisition des lots de la rue Châteaufort

15- Période de question du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 444-08-2013
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2013

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 445-08-2013
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2013

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2013 est approuvé tel que déposé.

RÉSOLUTION 446-08-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222-Q-05-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 juin 2013;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 juillet 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu ;

QUE : Le règlement numéro 222-Q-05-2013 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 447-08-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222-R-05-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2013;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 17 juin 2013;

ATTENDU : Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 juillet 2013;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et résolu unanimement;

QUE : Le règlement numéro 222-R-05-2013 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

AVIS DE MOTION 448-08-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 258-C-08-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-C-08-2013 décrétant un amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 449-08-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-C-08-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 258-2009

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 258-C-08-2013 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 est adopté.

AVIS DE MOTION 450-08-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 222-S-08-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-S-08-2013 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 451-08-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-S-08-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-S-08-2013 amendant le règlement de zonage 222-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 452-08-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 225-B-08-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE PIIA 225-2008

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 225-B-08-2013 décrétant un amendement au règlement de PIIA 225-2008. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 453-08-2013
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-B-08-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE PIIA 225-2008

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 225-B-08-2013 amendant le règlement de PIIA 225-2008 est adopté.

AVIS DE MOTION 454-08-2013
RÈGLEMENT 389-2013 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX D'AQUEDUC
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 387-2013

Monsieur le conseiller Gilles Léonard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 389-2013 décrétant divers travaux d'aqueduc et remplaçant le règlement 387-2013 incluant un emprunt au montant de 207 310 \$. Monsieur le conseiller Gilles Léonard demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 455-08-2013
RÈGLEMENT 390-2013 DÉCRÉTANT
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE STATION DE SURPRESSION

Monsieur le conseiller Gilles Léonard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 390-2013 décrétant divers travaux de construction d'une station de surpression au Mont-Habitant pour alimenter le nouveau réservoir d'aqueduc incluant un emprunt au montant de 222 257 \$. Monsieur le conseiller Gilles Léonard demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 456-08-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03E-2013
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-03E-2013 décrétant un amendement au règlement de circulation et de stationnement pour limiter la durée du stationnement pour certaines cases dans le stationnement derrière la Caisse Populaire et sur la rue Goyer entre Lafleur et Saint-Denis. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 457-08-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :
CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR RUE GUINDON
ENTRE CHEMIN LAC MILLETTE ET PRINCIPALE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 19 août 2013 à 10 h 00 pour la construction d'un trottoir rue Guindon entre chemin Lac Millette et Principale;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
David Riddell Excavation	245 209.00 \$
Sintra inc	271 065.06 \$
Construction T.R.B. inc	279 772.35 \$
SAHO Construction inc	410 788.43 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil des ingénieurs conseil Équipe Laurence en date du 19 août 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par David Riddell Excavation au montant de 245 209.00 \$ (taxes incluses) pour la construction d'un trottoir rue Guindon entre chemin Lac Millette et Principale est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 458-08-2013
SERVITUDE COURS D'EAU
CYR-MICHAUVILLE

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a au cours des ans canalisé le ruisseau Cyr-Michaudville;

ATTENDU Qu'il est de mise d'établir clairement la servitude nécessaire à la Ville pour l'entretien d'une partie du dit cours d'eau;

ATTENDU La description technique préparé par Roch Labelle arpenteur-géomètre sur les lots 2 314 321 partie et 2 314 322 partie sous ses minutes 12 193 en date du 8 juillet 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 29 juillet 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur les documents nécessaires à la création de la servitude du ruisseau Cyr-Michaudville sur les lots 2 314 321 partie et 2 314 322 partie tel que présenté à la description technique préparé par Roch Labelle arpenteur-géomètre sous ses minutes 12 193 en date du 8 juillet 2013.

Le bureau de notaires Major et Lazure soit mandaté pour préparer les documents pertinents aux fins de la présente servitude et que le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 459-08-2013
PAIEMENT SUITE À UN JUGEMENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

ATTENDU Le jugement rendu par le Tribunal Administratif du Québec section des affaires immobilières en date du 23 mai 2013 dans le dossier Dikranian contre la Ville de Saint-Sauveur numéro SAI-M-175454-1009;

ATTENDU Le règlement 386-2013 adopté par la Ville de Saint-Sauveur en date du 15 juillet 2013 et approuvé par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 30 juillet 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 19 août 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimentement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement tel que défini au jugement rendu par le Tribunal Administratif du Québec pour un montant total de 199 578,49 \$ incluant les intérêts et les taxes et un paiement au montant de 2 919,14 \$ pour les frais judiciaires.

RÉSOLUTION 460-08-2013
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES
À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 15 août 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimentement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 33535 à 33801) pour la période du 11 juillet au 14 août 2013 au montant de 616 440,21 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 461-08-2013
REMISE DE RETENUE FOURNITURE
FLEURS ET ARBUSTES

ATTENDU : La retenue effectuée concernant la fourniture de fleurs et arbustes pour l'été 2013 par la compagnie Centre du jardin Benoît Lorrain;

ATTENDU : Que la fourniture des fleurs et plantes ont été effectués en conformité avec les documents d'appel d'offres;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 29 juillet 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

Que La retenue concernant la fourniture de fleurs et arbustes pour l'été 2013 au montant de 2 443,18 \$ taxes incluses soit remise à la compagnie Centre du jardin Benoît Lorrain, les fleurs et arbustes ayant été fournis en conformité avec les documents d'appel d'offres.

RÉSOLUTION 462-08-2013
HONORAIRES PROFESSIONNELS
PLAN PRÉLIMINAIRE DU STATIONNEMENT DE LA VALLÉE

ATTENDU Le mandat à Équipe Laurence ingénieurs pour la préparation des plans préliminaires et les relevés de terrain pour le stationnement de la Vallée;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 12 août 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de stationnement de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

Que Le trésorier soit autorisé à payer la facture d'Équipe Laurence pour les travaux de préparation des plans préliminaires et des relevés de

terrain pour le stationnement de la Vallée au montant de 3 084,21 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 463-08-2013
120, RUE PRINCIPALE : « ORANGE PAMPLEMOUSSE »
AJOUT DE FENÊTRES, PLANS 2013-140

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0606 présentée le 18 juin 2013 pour la propriété du 120 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-140 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis pour le 120 Principale.

RÉSOLUTION 464-08-2013
50 AVENUE DE LA GARE :
« CHANTAL ET TONY BISTRO À VINO »
RÉNOVATION, PLANS 2013-141

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0034 présentée le 17 juin 2013 pour la propriété du 50 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU le critère prévoyant qu'aucune modification au bâtiment ne devrait avoir pour effet de réduire la valeur patrimoniale du bâtiment;

ATTENDU que l'intervention proposée résulterait en une modification importante du volume et de la projection de l'avant-toit distinct longeant la façade du bâtiment;

ATTENDU que cet avant-toit est une caractéristique architecturale du bâtiment;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-141 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de rénovation, pour le 50 de la Gare, au motif que l'intervention proposée affecte et réduit la valeur patrimoniale de cet immeuble.

RÉSOLUTION 465-08-2013
10, AVENUE LAFLEUR SUD :
« GRIFFON » AGRANDISSEMENT, PLANS 2013-142

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0576 présentée le 16 juillet 2013 pour la propriété du 10 avenue Lafleur Sud;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU l'objectif qui prévoit qu'on doit préserver l'unité architecturale due à l'échelle des constructions, aux formes, matériaux et éléments décoratifs a été respecté;

ATTENDU l'objectif qui prévoit qu'on doit assurer l'harmonisation des ajouts et modifications aux constructions existantes a été respecté;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accepte les plans 2013-142 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis, pour le 10 avenue Lafleur Sud.

RÉSOLUTION 466-08-2013
90, AVENUE DE LA GARE :
« RESTO BAR GRILL CHEZ PHILIPPE »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2013-143

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0268 présentée le 29 avril 2013 pour la propriété du 90 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-143 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 90 avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 467-08-2013
86 A, AVENUE DE LA GARE :
« AMIR » ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-144

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

permis 2013-0139 présentée le 11 juillet 2013 pour la propriété du 86 A avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-144 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 86 A avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 468-08-2013
108, RUE PRINCIPALE :
« APT 5 » ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2013-145

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0571 présentée le 12 juillet 2013 pour la propriété du 108 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-145 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 108 Principale.

RÉSOLUTION 469-08-2013
105, AVENUE GUINDON, LOCAL F1 : « PUMA »
ENSEIGNES À PLAT, PLANS 2013-146

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0574 présentée le 15 juillet 2013 pour la propriété du 105 avenue Guindon local F-1;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-146 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de

certificat d'autorisation d'affichage pour le 105 avenue Guindon local F-1.

RÉSOLUTION 470-08-2013
191, CHEMIN DU LAC-MILLETTE, LOCAL 107 : « ARDÈNE »
ENSEIGNES COMMUNAUTAIRES ET À PLAT, PLANS 2013-147

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0610 présentée le 15 juillet 2013 pour la propriété du 191 chemin du Lac Millette local 107;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-147 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 191 chemin du Lac Millette local 107.

RÉSOLUTION 471-08-2013
86 A, AVENUE DE LA GARE : « CAFÉ DÉPÔT »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2013-148

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0139 présentée le 11 juillet 2013 pour la propriété du 86 A de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU La recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU le critère qui prévoit que toute enseigne apposée sur un bâtiment s'y intègre, notamment par son mode d'installation;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-148 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage, pour le 86 A de la Gare, au motif que l'installation proposée dissimule en partie et affecte une caractéristique architecturale de l'immeuble.

RÉSOLUTION 472-08-2013
LOTISSEMENT CHEMIN DES BASQUES :
« 9214-2470 QUÉBEC INC. »
LOTS 5 336 663 À 5 336 666, PLANS 2013-149

ATTENDU l'application du règlement sur le lotissement no 223-2008 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1030 présentée le 26 juin 2013 pour la propriété chemin des Basques lots 5 336 663 à 5 336 336;

ATTENDU les objectifs et critères de ces règlements applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation des règlements, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-149 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 336 663 à 5 336 666 situés sur le chemin des Basques, et d'accepter en paiement de la somme de 76 171,19 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008.

RÉSOLUTION 473-08-2013
LOTISSEMENT CHEMIN LEGAULT:
LOTS 5 345 355 ET 5 345 356, PLANS 2013-150

ATTENDU l'application du règlement sur le lotissement no 223-2008 et du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1035 présentée le 11 juillet 2013 pour la propriété chemin Legault lots 5 345 355 et 5 345 356;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité, lors de la séance régulière du 5 août 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-150 estampillés par le service d'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 345 355 et 5 345 356 situés sur le chemin Legault, et d'accepter en paiement de la somme de 6 009,11 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no. 223-2008.

RÉSOLUTION 474-08-2013
DÉROGATION MINEURE
215 CHEMIN DE LA POUTRELLE
PLANS 2013-130

ATTENDU : La résolution 420-07-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 24 juillet 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 110 et 112 du règlement de zonage 222-2008, visant à régulariser la marge avant de 8,21 m au lieu de 9 m ainsi que la marge latérale droite de 4,70 m au lieu de 5 m pour le bâtiment principal du 215 chemin de la Poutrelle.

RÉSOLUTION 475-08-2013
NOMINATION NOUVEAU MEMBRE CCU

ATTENDU Le règlement 10-2002 de la Ville de Saint-Sauveur qui stipule que le Comité Consultatif d'Urbanisme est formé de sept personnes dont deux membres du conseil et cinq citoyens;

ATTENDU Que suite à l'élection partielle du 17 février 2013 Monsieur Luc Leblanc a été nommé à titre de conseiller sur la commission d'urbanisme et au Comité Consultatif d'Urbanisme en remplacement de Monsieur le conseiller Gilles Léonard;

ATTENDU Qu'il y a lieu de procéder avec la nomination d'un citoyen pour occuper l'un des postes représentant les citoyens laissé vacant par l'élection de M. Leblanc;

ATTENDU La recommandation de Monsieur Claude Rodrigue président du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Monsieur Gilles Robitaille soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme pour compléter le mandat de M. Leblanc soit jusqu'en décembre 2014.

COMMENTAIRE 476-08-2013
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de juillet 2013 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 28 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 1 516 000 \$ et 3 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 637 000 \$ soit un total à date en 2013 de 16 586 000 \$ comparativement à 20 827 000 \$ pour la même période en 2012.

RÉSOLUTION 477-08-2013
REMPLACEMENT DU COUVRE PLANCHER
SALLE DE JEUX AU SOUS-SOL
CHALET PAULINE-VANIER.

ATTENDU Qu'il est devenu nécessaire de remplacer le couvre plancher dans la salle de jeux au sous-sol du Chalet Pauline-Vanier;

ATTENDU Les demandes de prix effectués par la directrice du service de la vie communautaire;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 2 août 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de roulement de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La soumission de la firme Tapis Saint-Sauveur au montant de 19 798,70 \$ incluant les taxes pour le remplacement du couvre plancher dans la salle de jeux au sous-sol du Chalet Pauline-Vanier est acceptée et que la directrice de la vie communautaire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 478-08-2013
AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 367-06-2013
POUR L'ACQUISITION D'UN ROULEAU POUR LE TENNIS

ATTENDU La résolution 367-06-2013 qui autorisait le remplacement du rouleau pour le tennis avec une dépense de 9 152,01 \$;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date 31 juillet 2013 pour amender la résolution 367-06-2013 afin de définir la provenance des fonds pour le paiement de la présente facture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Les fonds pour le paiement de la facture de 9 152,01 \$ à la compagnie PC Court proviennent du fonds de roulement de la Ville.

RÉSOLUTION 479-08-2013
EMPLOYÉ TEMPORAIRE
AUPRÈS DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

ATTENDU La tenue le 3 novembre 2013 d'élection générale dans la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU La nécessité de retenir les services d'une personne pour assister le président d'élection dans la préparation de l'élection;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 13 août 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Mme Lise Ledoux à titre de secrétaire auprès du président d'élection avec la rémunération de secrétaire 0 12 mois pour la période du 19 août au 8 novembre 2013 le tout en conformité avec la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 480-08-2013
ENGAGEMENT DE DEUX POMPIERS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 13 août 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Suite aux entrevues d'août 2013, les candidatures de messieurs Luka Plouffe et Eric Reeves soient retenues à titre de pompier à temps partiel. Monsieur Plouffe possède déjà un diplôme d'études

professionnelles en intervention sécurité incendie et Monsieur Reeves possède un diplôme de pompier niveau 1 de l'école nationale de pompiers du Québec. Une période de probation de 12 mois sera exigée. Ils seront rémunérés selon l'entente salariale de travail en vigueur.

RÉSOLUTION 481-08-2013
COMMANDITE FESTIVAL DU FILM INDÉPENDANT
DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU La tenue les 8, 9 et 10 novembre 2013 de la deuxième édition du Festival du Film indépendant de Saint-Sauveur;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 13 août 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette au Festival du Film Indépendant de Saint-Sauveur la somme de 500 \$ à titre d'appui à l'édition 2013 du festival.

RÉSOLUTION 482-08-2013
FONDATION ÉCOLE A.N. MORIN ET
FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE LA CSL

ATTENDU Le projet de la Fondation de l'école secondaire A.-N. Morin et la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides pour une levée de fonds;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 13 août 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le conseil achète un siège pour la saison 2013-2014 dans l'auditorium de cet école secondaire à raison d'une commandite de 150 \$ et ce en appui à la Fondation de l'école secondaire A.-N. Morin et à la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides.

RÉSOLUTION 483-08-2013
CYCLO-TOUR DU PARC 2013

ATTENDU La demande du YMCA du parc de tenir le cyclo-tour du parc 2013 dans les rues de la Ville de Saint-Sauveur les 14 et 15 septembre 2013;

ATTENDU Que le conseil considère qu'étant donné l'achalandage à ce temps de l'année pour les couleurs d'automne il serait souhaitable de tenir le cyclo-tour en question hors du centre-ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur donne son accord pour que le cyclo-tour du parc 2013 se tienne entre autres dans les rues de Saint-Sauveur en évitant le centre-ville soit en utilisant le stationnement du Mont-Saint-Sauveur, une des avenues du sud au nord après l'intersection 364/Principale et continuer sur Principale vers la montée Saint-Elmire.

RÉSOLUTION 484-08-2013
TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE
LA MAISON DES JEUNES DE SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 13 août 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Maison des Jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont qui se tiendra le 9 septembre 2013, et ce, à raison de 130 \$ le billet (taxes incluses).

RÉSOLUTION 485-08-2013
MANDAT BUREAU DE NOTAIRE :
ACQUISITION DE LA RUE D'HABITAT

ATTENDU L'offre d'Habitat St-Sauveur-des-Monts inc de remettre à la Ville de Saint-Sauveur le chemin face à leur résidence;

ATTENDU Le plan préparé par Roch Labelle arpenteur-géomètre sous ses minutes 12219 en date du 14 août 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 15 août 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur se porte acquéreur du lot 5 368 569 et remette à Habitat St-Sauveur-des-Monts inc le lot 5 368 571 tel qu'il apparaît au plan préparé par Roch Labelle arpenteur-géomètre sous ses minutes 12219 en date du 14 août 2013 pour la somme de 1,00\$.

Monsieur le Maire et le greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins des présentes.

Le bureau de notaires Major et Lazure est par la présente mandatée pour préparer les documents nécessaires à la présente acquisition et que le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 486-08-2013
MANDAT BUREAU DE NOTAIRE SERVITUDE
RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE CARMEN ET DU VALLON

ATTENDU Le projet de la Ville de Saint-Sauveur pour relier les réseaux d'aqueduc entre les rue Du Vallon et Carmen et pour ce faire la Ville doit prendre des servitudes de passages sur différentes propriétés;

ATTENDU La description technique des servitudes en question préparé par Roch Labelle arpenteur-géomètre sous ses minutes 12 226 en date du 19 août 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 15 août 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins des présentes servitudes selon la description technique des servitudes en question préparé par Roch Labelle arpenteur-géomètre sous ses minutes 12226 en date du 19 août 2013 et que le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Le bureau de Madame la notaire Lucie Béliveau est par la présente mandatée pour préparer les documents nécessaires.

RÉSOLUTION 487-08-2013
TRAVAUX PROLONGEMENT AQUEDUC
ET ÉGOUT SANITAIRE ROUTE 364

ATTENDU Les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire le long de la route 364 Chemin Jean-Adam pour desservir le poste de Sûreté du Québec actuel;

ATTENDU Le rapport au conseil des ingénieurs Équipe Laurence en date du 15 août 2013 recommandant la réception finale des travaux;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du poste comptable de retenue sur travaux;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Gilles Léonard et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer le décompte final numéro 4 pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire le long de la route 364 Chemin Jean-Adam au montant de 10 642,36 \$ à la firme Entreprise TGC inc.

RÉSOLUTION 488-08-2013
SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION
DES LOTS DE LA RUE CHÂTEAUFORT

ATTENDU La construction de la rue de Châteaufort sur les lots 3 906 567 et 3 906 568 et d'une station de pompage sur le lot 3 906 566;

ATTENDU Qu'il est devenu nécessaire à la Ville de devenir propriétaire de ces lots qui répondent aux exigences de construction de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

Que Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents nécessaires à l'acquisition par la Ville des lots 3 906 567, 3 906 568 et 3 906 566.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 489-08-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux
et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire